

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07/04/2025**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	15	0

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :

31/03/2025

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Absents excusés : Néant.

Procurations : Néant.

Secrétaire de Séance : Vincent POURCEL.

3.B - Vote du CFU de la Commune

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 202309-01 du 30/10/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 08/09/2023 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Maleville ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Maleville dont la synthèse figure ci-dessous :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total sections
RECETTES			
Prévisions budg.	1 256 272.88 €	711 715.53 €	1 967 988.41 €
Recettes réalisées	534 996.87 €	872 394.89 €	1 407 391.76 €
Restes à réaliser	450 294.86 €	0.00€	450 294.86 €
DEPENSES			
Autorisations budg totales	1 312 941.39 €	790 568.54 €	2 103 509.93 €
Dépenses réalisées	468 454.84 €	677 217.80 €	1 145 672.64 €
Restes à réaliser	686 854.45 €		686 854.45 €
Solde des réalisations	66 542.03 €	195 177.09 €	261 719.12 €
Résultat antérieur reporté	56 668.51 €	78 853.01 €	135 521.52 €
Résultat de clôture	123 210.54 €	274 030.10 €	397 240.64 €
Solde des restes à réaliser	-236 559.59 €		-236 559.59
Résultat cumulé	- 113 349.05 €	274 030.10 €	160 681.05€

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES.




Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Compte Financier Unique de la Commune

Date de décision: 07/04/2025

Date de réception de l'accusé 18/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 202502_4a

Identifiant unique de l'acte : 012-211201363-20250407-202502_4a-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CFU_21120136300010_2024_D_VDEF.xml (99_BU-012-211201363-20250407-202502_4A-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2025-02-04-A_Approbation_CFU_Commune.pdf (71_AN-012-211201363-20250407-202502_4A-BF-1-1_2.pdf)

Approbation du CFU Commune